

LA NOTIFICATION DU CENTRE DE RECHERCHE SUR LA CHANCE

Saviez-vous que vous aviez été sélectionné par le **CENTRE DE RECHERCHE SUR LA CHANCE (CERC)** parmi un petit groupe de personnes triées sur le volet en France ?

Le **CERC** a développé un programme automatique (le programme AP-12) capable d'apporter argent, épanouissement, bonheur et chance dans un laps de temps très court (21 jours).

Le courrier que vous avez reçu contient un autocollant **CERC** : « il capte en permanence des axiomes importants de l'ordre cosmique afin que votre vie se déroule selon vos souhaits. »

Vous disposez d'un délai de 14 jours pour retourner la demande expresse d'autorisation AP-12, mais à condition de joindre une participation forfaitaire de 30 €.

L'enveloppe T qui est jointe est à retourner à **IPDO**, enseigne exploitée par la société **MERIS** en Suisse.

De toute évidence, **MERIS** a trouvé le bon filon pour créer son propre programme automatique afin de recevoir un maximum de chèques de 30 €.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org). Elle alimente la page Facebook du RAA.

Site : www.arnaques-infos.org

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)